

# Marmande

T E R R E D E G A R O N N E

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

N° 2024 G 33

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 23 septembre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 21      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 17 septembre 2024 s'est réuni le Lundi 23 septembre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoint. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, HAY Florence, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, NOSMAS Karen, FIGUES Fatima, DUBRANA Didier, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, BALLEREAU Marie-Catherine.

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de CARUHEL Maud à CARDOIT Patrick, de NOSMAS Karen à BLANCHARD Stéphane, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de DUBRANA Didier à FIGUEIRA Muriel, de GASSER Anne-Laure à PASCAL Alain, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de BONNET Gilbert à VERDIER Françoise, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine.

### G.33

#### **Renouvellement de la convention portant sur l'organisation d'un accueil de jeunes 14-17 ans par la commune de Marmande**

Dans le cadre du développement de sa politique jeunesse, la Mairie de Marmande a créé en 2020 l'Espace Jeunes au sein duquel on peut retrouver le BIJ (bureau information jeunesse) et l'Accueil Jeunes.

Pour pouvoir organiser cet Accueil Jeunes, la mairie de Marmande a signé en 2021 une convention de partenariat de 3 ans avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Lot-et-Garonne, convention qui permet également de recevoir une subvention de fonctionnement de la CAF du Lot et Garonne.

L'Accueil Jeunes est un lieu de socialisation, encadré par des animateurs diplômés, ayant comme objectif de mettre en place des animations éducatives en direction des jeunes de 14 à 17 ans. Il fonctionne les mercredis et samedis après-midi en période scolaire, du lundi au vendredi après-midi pendant les vacances scolaires, certains vendredis soir (« Friday Night ») et propose des camps sur les vacances scolaires.

L'Accueil Jeunes est un lieu de socialisation et de repère pour les jeunes, favorisant les rencontres, les échanges, la mixité (sociale, des sexes, des origines) et dans un même temps largement ouvert vers le monde extérieur. Il permet à chaque jeune de s'exprimer, de se découvrir et de se construire.

Structure désormais reconnue et plébiscitée par les jeunes, avec une fréquentation et un nombre d'adhérents en constante augmentation (Cf. données statistiques en annexe), l'Accueil Jeunes a su se positionner comme un des acteurs majeurs de la Jeunesse du Territoire.

La convention d'organisation de l'Accueil Jeunes arrive à terme en 2024. Au vu de l'intérêt de cette action et des résultats positifs obtenus, il est pertinent de la renouveler pour 3 ans.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré :**

- Décide** de renouveler la convention avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Lot-et-Garonne portant sur l'organisation d'un accueil de jeunes 14-17 ans par la commune de Marmande
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer cette convention et tous les documents qui y sont relatifs.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32  
Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 23 septembre 2024

La secrétaire de séance  
Dominique MARTIN



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 27.10.2024  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 27.10.2024.

La Secrétaire de séance  
Dominique MARTIN



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET

